

Performance, politiques publiques et établissements de santé

MATIN

8h30 - Accueil des participants

9h00 - Allocutions d'ouverture

9h30 - 11h :

♦ **La performance dans les établissements de santé, la conception d'une ARS**

Mme Cécile VIGNE, Directrice de l'Offre de Soins
ARS Rhône-Alpes

♦ **La performance : pour quoi faire ?**

Dr Ayden TAJAHMADY
ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance)

♦ **La recherche de la Performance dans les établissements de santé est-elle possible dans le cadre d'un système d'offre de soins administré ?**

Dr Marc BREMOND, Professeur associé à l'Université Lyon 3 et consultant indépendant

11h - 11h30 : TABLE RONDE

11h 30- 11h45 : pause et visite des stands

11h45 - 13h :

♦ **La performance, enjeu de pouvoir ou amélioration du service public dans le domaine de la santé ?**

M. Philippe BATIFOULIER, Maître de Conférences en Sciences Économiques à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

♦ **La performance comme argument de la déprofessionnalisation de l'art médical à la « production » de soins**

Dr Julien DUMESNIL, Obstétricien et Epistémologiste
C.H Delafontaine, St Denis

DEJEUNER

APRES-MIDI

14h30 – 16h30 :

♦ **Performance et Qualité : l'approche des établissements privés**

Dr Adeline ANDRE, DIM Générale de Santé
Pôles Lyon et St Etienne

♦ **Une démarche performance pour les hôpitaux : le lean management**

M. Benjamin GAREL, Directeur de la Performance
CHU de Grenoble

♦ **La performance à l'hôpital vu par un clinicien**

Dr Didier DOREZ, Président de CME
CH d'Annecy

♦ **Performance et souffrance au travail**

Pr Régis DE GAUDEMARIS, Département de Santé au Travail
CHU de Grenoble

16h30 - Questions de la salle

Conclusion des travaux de la journée

Fin des travaux à 17 heures

Public concerné :

**Présidents de CME et médecins cliniciens,
Directeurs et personnels de Direction,
Directeurs financiers et contrôleurs de gestion
Médecins et personnels des DIM,
Directeurs des systèmes d'information**

Inscription

A retourner au CRAIM - Chez Mme Odile ROUILLY
1, route des Cadorats 38650 AVIGNONET

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Adresse complète :

Tél : Fax :

Courriel : (obligatoire)

INSCRIPTION

☐ Adhérent ATIMRA et internes de santé publique..... 45 € TTC

☐ Adhérent CRAIM 65 € TTC

☐ Autres 100 € TTC

REGLEMENT

☐ Joint à l'inscription: par chèque à l'ordre du CRAIM

☐ Facturation à l'établissement:
remplir et faire valider impérativement la convention de formation au verso. →

VALIDATION

Fait le à

Signature de l'intéressé(e) :

CONVENTION DE FORMATION ET PRISE EN CHARGE PAR UN ETABLISSEMENT

Compléter et faire valider le document au verso
par le service de formation continue de
l'établissement.



Ce document tient lieu de convention de Formation Continue, il vous appartient
d'en conserver une copie avant renvoi.

Date limite des inscriptions : 26 octobre 2012
Nombre d'inscriptions limité à 120 personnes

Vu l'ensemble des textes portant organisation de la formation professionnelle permanente dans les établissements hospitaliers publics : loi du 16.07.1971, décret n° 75489 du 16.07.1975 (agents titulaires), décret n° 75517 du 30.03.1975 (agents non titulaires), circulaire d'application n° 31/DH/4 du 31.10.1978, entre l'Etablissement ⁽¹⁾

représenté par d'une part, et le COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE L'INFORMATION MEDICALE (C.R.A.I.M.) représenté par son Président d'autre part, il a été convenu et accepté réciproquement ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le C.R.A.I.M. réalise au profit de l'établissement ci-dessus l'action de formation : "Journée Annuelle du CRAIM 2012: Performance, politiques publiques et établissements de santé" le 15 novembre 2012 à Annonay (07).

ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de stage précisant le contenu du stage et sa durée.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du Directeur de son établissement d'origine.

ARTICLE 5 : ANNULATION

Tout stage annulé par le stagiaire ou son établissement sera facturé à 50%. Tout stage commencé est dû en totalité.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'établissement s'engage à verser à l'organisme formateur le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les conférences et le déjeuner). Le règlement sera effectué à l'issue du stage, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur en deux exemplaires.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date :

Le président du C.R.A.I.M.

Le co-contractant (cachet, signature)

Organisme de formation



P. METRAL

⁽¹⁾ Indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et éventuellement les coordonnées spécifiques du service de formation

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 10818 69
auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

Lieu du congrès : DOMAINE ST CLAIR

Route du Golf
07430 ST CLAIR

Tél : 04 75 67 01 00

<http://www.domainestclair.fr>

ITINERAIRE :

Autoroute A7, prendre sortie CHANAS n°12, suivre direction Annonay, passer le Safari Parc de Peaugres et à l'arrivée sur Annonay, au rond-point, prendre à droite direction Saint Etienne sur la N82. Environ 2 km plus loin, tourner sur la droite.

COORDONNES GPS : longitude 04° 41' 22" E
latitude 45° 16' 23" N

PLAN D'ACCES :



Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale
Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Téléphone/Télécopie : 04 76 34 15 86
Web : <http://www.craim.org> - Courriel : craim@craim.org

Journée du CRAIM 2012

Jeudi 15 Novembre 2012
DOMAINE SAINT CLAIR
ST CLAIR – ANNONAY (07)

**Performance,
politiques publiques
et établissements de santé**



**COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE
L'INFORMATION MEDICALE**